

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34

Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr
Etude fermée le lundi

ATTESTATION

Dossier N° : A 2023 02713
HECTARE/TRANNOY-DRABBE
Suivi par : FDP/BL
V/Réf :

Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire soussignée, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence DOMINGO-PLANES", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue de Sorèze, numéro CRPCEN 31082,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 4 Avril 2024,
Avec la participation de Maître Manuel VILLANUEVA, notaire à BRESSOLS,
assistant l'acquéreur,

La société dénommée "SAS HECTARE", Société par actions simplifiée au capital de QUARANTE MILLIONS EUROS, dont le siège social est à CLAPIERS (34830), rue du Romarin BP 18, Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et identifiée sous le numéro unique d'identification 351 338 660.

A vendu à :

Monsieur Christophe Bernard Philippe TRANNOY, ingénieur informatique, demeurant à CASTANET TOLOSAN (31320), 4 impasse Camp Coubert.

Né à NARBONNE (11100), le 07 mai 1998.

Célibataire.

De nationalité française.

N'étant pas engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

Madame Mathilde Marie DRABBE, vendeuse en boulangerie, demeurant à CASTANET TOLOSAN (31320), 4 impasse Camp Coubert.

Née à UCCLE (BELGIQUE), le 14 janvier 1997.

Célibataire.

De nationalité belge.

N'étant pas engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :



Un terrain à bâtir situé à BAZIEGE (31450), , Lieudit "L'Espinet",

Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	L	1067	L ESPINET	04 a 00 ca
Contenance totale				04 a 00 ca

Références du lotissement - Ladite parcelle formant le lot numéro 7 du lotissement

dénommé VIA CELESTA, bénéficie d'une surface de plancher constructible de 160 m² ainsi qu'il résulte de l'arrêté numéro PA 031 048 20 S0004 d'autorisation de lotissement en date à BAZIEGE du 15 Mars 2021.

Les acquéreurs ayant déclaré faire cette acquisition à concurrence de 50% chacun.

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise de QUATRE-VINGT-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (89.900,00 €),

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le vendeur s'élevant à NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF EUROS (9.539,00 €),

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge ressort donc à la somme de QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET UN EUROS (80.361,00 €).

Etant ici précisé que l'acquéreur a payé, dès avant ce jour, un acompte d'un montant de MILLE EUROS (1.000,00 €) au vendeur.

Le solde du prix étant payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux pages**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,
Le 04/04/2024.

Florence DOMINGO-PLANES

Tout paiement doit être réglé par virement bancaire.

F. DOMINGO-PLANES
Notaire
24 Avenue de Sorèze
31250 REVEL